Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PÔLES DE DÉVELOPPEMENT

"Science et Cité": une troisième voie préférée aux projets de Vevey et d'Yverdon-les-bains

Le Conseil d'Etat a confirmé son intention d'accueillir sur territoire vaudois la "Maison Science et Cité" de Suisse romande. Il a toutefois écarté les projets d'Explorapark à Vevey et de Parc des sciences à Yverdon, au profit d'une "troisième voie" dont la localisation n'est, en l'état, pas déterminée. Il doit y avoir en Suisse trois Maisons Science et Cité, qui auront pour mission la vulgarisation, la communication et l'éducation de la population dans le domaine des sciences.

Dans un pays tel que la Suisse, où la démocratie directe constitue le régime de base de fonctionnement de l'Etat, la compréhension des mutations technologiques par la population est essentielle. Face au fossé d'incompréhension qui se creuse entre la société et la science, le Conseil fédéral a appuyé la création de la Fondation Science et Cité, présidée par Charles Kleiber, secrétaire d'Etat à la science. La Fondation a pour but de mettre en place trois maisons de la Science, une en Suisse romande, une en Suisse alémanique et une au Tessin, chacune porteuse d'un thème spécifique. La Suisse romande s'est vu attribuer le thème des sciences de la vie.

En 2001 le Conseil d'Etat acceptait l'engagement de l'Etat dans un processus permettant de mettre sur pied dans le canton de Vaud le projet romand de la "Maison Science et Cité", ainsi que le financement d'un mandat d'étude confié à une équipe pluridisciplinaire (L. Chenu architecte et Creatives Entertainment). L'étude avait pour objectif de définir les conditions-cadre pour l'élaboration du projet romand, et d'évaluer les deux projets vaudois, Explorapark à Vevey et Parc des Sciences à Yverdon. Le rapport final vient d'être adopté par le Conseil d'Etat, stipulant qu'aucun des deux projets soumis ne satisfait aux conditions matérielles réalistes et à la mission de médiation qui constituent le caractère original du projet romand de la Maison Science et Cité. Il tranche en faveur d'une "troisième voie", réaliste dans ses investissements, rapide dans sa mise en ?uvre, innovante dans son exploitation et

imaginative dans son rapport à la cité et au citoyen.

Le Conseil d'Etat entend poursuivre son travail en vue d'affiner le profil, la localisation, les coûts de fonctionnement et le financement de la Maison Science et Cité romande. Sa décision n'exclut pas que les communes d'Yverdon-les-Bains et de Vevey puissent être candidates, cas échéant, pour la "Maison Science et Cité romande" telle qu'envisagée.

Le délai de fin juin 2002 a été fixé par la Fondation Science et Cité pour la rédaction du message final au Conseil fédéral.

Le mandataire: L. Chenu tél. 022 786 98 85

Dossier de presse disponible à l'adresse www.vd.ch, et www.dinf.vd.ch. et www.science-et-cite.ch

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 mai 2002

Pour l'Etat : Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de formation et jeunesse, 021/ 316 30 01 Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, 021 /316 70 01 Jacqueline Maurer, cheffe du Département de l'économie, 021 316 60 01